

information



Treasury Board of Canada
Secretariat

Secrétariat du Conseil du Trésor
du Canada

DATE: May 5, 2005

TO: Senior Financial Officers

**SUBJECT: 2004-2005 Departmental
Performance Reports**

This bulletin provides information on the Departmental Performance Reports for the period ending March 31, 2005.

Please note that this year's deadline for submission to the Treasury Board Secretariat is **September 19, 2005**. The tabling of 2004-2005 Departmental Performance Reports (DPRs) is tentatively scheduled for October 27, 2005.

Since these reports are primary instruments of accountability to Parliament and Canadians, your DPR must be accurate, balanced and transparent. It must also present strong links between result reported and past commitments found in your 2004-05 Report on Plans and Priorities (RPP).

DATE : le 5 mai 2005

AUX : Agents financiers supérieurs

**OBJET : Rapports ministériels sur le
rendement 2004-2005**

Le présent bulletin fournit de l'information sur les Rapports ministériels sur le rendement pour la période terminée le 31 mars 2005.

Veillez noter que, cette année, la date limite pour soumettre votre rapport au Secrétariat du Conseil du Trésor est le **19 septembre 2005**. La date de dépôt des Rapports ministériels sur le rendement (RMR) 2004-2005 a été provisoirement fixée au 27 octobre 2005.

Comme ces rapports sont les principaux instruments utilisés pour rendre des comptes au Parlement et aux Canadiens, votre RMR doit être précis, équilibré et transparent. Il doit aussi établir de solides liens entre les résultats déclarés et les engagements signalés dans votre Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2004-2005.



In spring 2004, the Treasury Board Secretariat (TBS) embarked on a process to modernize its management of government expenditures through the Management, Resources and Results Structure (MRRS). With the MRRS, the basis for displaying information in the 2005-2006 Estimates documents has shifted from the old Business Lines structure to the new Program Activity Architecture (PAA).

TBS conducted a series of consultations during winter 2004 to assess the readiness of organizations to use their new PAA to report performance in their 2004-2005 DPR. These consultations indicated that for many departments, work is still underway to fully adapt their reporting to their new PAA. For these departments, reporting performance against their strategic outcomes and their previous Business Lines structure is appropriate. However, for a number of other departments, progress in managing and reporting against their new PAA was significant and they strongly indicated a preference to report on their performance based on their new structure.

For this reason, this year's guidelines provide flexibility and additional instructions for organizations that want to report their performance using their new PAA. Key is that organizations ensure consistency in reporting against their previous RPP commitments, as well as with respect to amounts displayed in 2004-2005 Estimates and Public Accounts. Additional information about

Au printemps 2004, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a lancé un processus visant à moderniser sa gestion des dépenses gouvernementales par le biais de la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR). Grâce à la SGRR, l'information figurant dans les documents du Budget des dépenses 2005-2006, auparavant affichée par secteur d'activité, est maintenant présentée selon la nouvelle Architecture des activités de programme (AAP).

Le SCT a mené une série de consultations durant l'hiver 2004 afin de déterminer si les ministères étaient prêts à utiliser la nouvelle AAP dans leur RMR 2004-2005. Nombre de ministères consultés poursuivaient leurs efforts en vue d'assurer l'adaptation complète de leurs rapports à la nouvelle AAP. Il est opportun pour ces ministères de faire état de leur rendement en fonction de leurs résultats stratégiques et de l'ancienne structure des secteurs d'activité. D'autres ministères ont toutefois réalisé d'importants progrès en gestion et production de rapports selon l'AAP et affichaient une préférence marquée pour la nouvelle structure pour l'établissement de leur rapport sur le rendement.

Pour cette raison, les lignes directrices de cette année offrent une certaine souplesse et contiennent des instructions additionnelles à l'intention des organismes qui veulent rendre compte de leur rendement selon l'AAP. L'important pour les ministères est d'assurer l'uniformité des rapports vis-à-vis des engagements des RPP antérieurs et des montants figurant dans le Budget des dépenses et les Comptes publics de 2004-2005. De l'information supplémentaire en ce qui a trait aux lignes

this year guidelines are provided in
Annex 1.

directrices de cette année est fournie à
l'annexe 1.

Thank you for your continued
cooperation.

Merci de votre collaboration continue.

Mike Joyce
Assistant Secretary
Expenditure Management Sector
Treasury Board Secretariat

Secrétaire adjoint
Secteur de la gestion des dépenses
Secrétariat du Conseil du Trésor

Annex 1

What's New in the DPR Guidelines

Detailed 2004-2005 DPR guidelines have been posted on TBS's [DPR website](http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp) at <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp>.

The 2004-2005 guidance includes, among its key elements:

- the reporting principles currently guiding the preparation of both the RPP and the DPR. These principles are meant to support providing parliamentarians and Canadians with effective performance reports. They are:
 1. Focus on the benefits for Canadians and explain the critical aspects of planning and performance, and set them in context;
 2. Present credible, reliable and balanced information;
 3. Associate performance with plans, priorities and expected results; Explain changes and apply lessons learned; and
 4. Link resources to results.

- A requirement to indicate clearly at the beginning of the performance report, the basis for reporting performance and information in the financial tables. For departments that have advanced enough during the fiscal year to manage and report against their new PAA, a crosswalk and explanations must be included to demonstrate in a clear and concise manner the changes in the reporting structure.

- Clear instructions to remind departments and agencies that Deputy Ministers (or Deputy

Annexe 1

Quoi de neuf dans les Lignes directrices sur les RMR?

Des lignes directrices détaillées sur les RMR 2004-2005 sont affichées sur le site Web RMR du SCT (www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp).

Ces lignes directrices précisent notamment :

- les principes qui régissent actuellement la préparation des RPP et des RMR. Ces principes, qui visent à appuyer la présentation de rapports efficaces sur le rendement aux parlementaires et aux Canadiens, sont les suivants :
 1. Mettre l'accent sur les avantages pour les Canadiens, en expliquer les aspects cruciaux en matière de planification et de rendement, et les mettre en contexte;
 2. Présenter une information crédible, fiable et équilibrée;
 3. Faire le lien entre le rendement et les plans, les priorités et les engagements; expliquer les modifications apportées; mettre en application les leçons tirées de l'expérience;
 4. Faire le lien entre les ressources et les résultats.

- La nécessité d'indiquer clairement au début du rapport sur le rendement le fondement du rapport et de l'information figurant dans les tableaux financiers. Les ministères qui ont fait suffisamment de progrès durant l'exercice pour gérer leurs ressources et produire leurs rapports selon la nouvelle AAP doivent inclure un tableau de concordance ainsi que des explications claires et concises sur les changements apportés à la structure de rapport.

- Des instructions claires rappelant aux ministères et organismes que la Déclaration de

Heads) must sign the Management Representation Statement.

- Updated format and instructions for the financial tables, mostly to facilitate comparison with information reported in the RPP.
- Updated format and instructions for templates supporting reporting on government-wide initiatives, policy or statutory requirements. In particular, new reporting requirements were added for the **User Fees, Service Improvement Initiative and Travel Policies** templates.
- Additional submission instructions for departmental corporations and agents of Parliament that are required to include their financial statements in their DPR.
- A requirement to clearly indicate the impact of significant resource reallocations that were undertaken by the department during the fiscal year.
- a requirement that each DPR provides, in its *Overview Section*, a discussion on how departmental strategic outcomes are aligned to Government of Canada outcomes as found in [Canada's Performance](#).

Finally, templates are being offered on the TBS website to reduce departmental workload and ensure that the proper structure is followed. The use of these templates is not mandatory.

Other Items of Interest

We encourage you to visit regularly the 2005 DPR Guidance web page to stay informed of any up-dates regarding the preparation of 2004-2005 Departmental Performance Reports.

Departments will be charged for the printing cost of all copies produced of their respective report, including those sent to the House of

la direction doit être signée par le sous-ministre (ou l'administrateur général).

- Un format et des instructions mis à jour pour les tableaux financiers, surtout pour faciliter la comparaison avec l'information figurant dans le RPP.
- Un format et des instructions mis à jour pour les modèles de rapport sur les initiatives, politiques et exigences législatives pangouvernementales. De nouvelles exigences ont notamment été intégrées aux modèles de rapport sur les **frais d'utilisation**, les **initiatives d'amélioration des services** et les **politiques sur les voyages**.
- Des instructions additionnelles destinées aux établissements publics et aux agents du Parlement qui doivent inclure leurs états financiers dans leur RMR.
- La nécessité d'indiquer clairement l'impact des importantes réaffectations de ressources effectuées par le ministère au cours de l'exercice.
- La nécessité d'inclure dans la section *Aperçu* de chaque RMR une discussion des liens entre les résultats stratégiques du ministère et les résultats du gouvernement du Canada figurant dans [Le rendement du Canada](#).

Enfin, les gabarits sont affichés sur le site Web du SCT afin d'alléger la charge de travail des ministères et de s'assurer que la structure pertinente a été respectée. L'utilisation de ces gabarits n'est pas obligatoire.

Autres points d'intérêt

Nous vous encourageons à visiter régulièrement la page Web des lignes directrices 2005 afin d'obtenir les dernières nouvelles concernant la préparation des RMR 2004-2005.

Les ministères seront facturés pour le coût d'impression de toutes les copies produites pour leur rapport, dont celles qui sont envoyées à la

Commons and Depository Services Program (library service). TBS will pay for copies required for its own stock.

Chambre des communes et au Programme des services de dépôt (service de bibliothèque). Le SCT réglera le coût des copies dont il a besoin pour ses propres fins.

As in the past, TBS will continue to provide advice and assistance to departments and agencies to the extent possible and coordinate printing and tabling of the reports.

Comme dans le passé, le SCT continuera d'offrir toute l'aide et tous les conseils possibles aux ministères et organismes et de coordonner l'impression et le dépôt des rapports.

Important Dates

Dates importantes

May 6, 2006: 2005 DPR Kick-off

6 mai 2006 : Lancement du processus des RMR 2005

July 29, 2005: DPR Order Forms – departments should submit their DPR order http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/index_e.asp

29 juillet 2005 : Date limite pour la soumission des bons de commande RMR par les ministères http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/index_f.asp

September 19, 2005: Submission deadline – TBS must received the final DPR **signed by the responsible minister** and the HTML versions.

19 septembre 2005 : Date limite pour la réception au SCT du RMR final **signé par le ministre responsable** et des versions HTML